

# DANS LE MONDE DE LA CROIX-ROUGE

## **Diffusion du droit international humanitaire**

### *Résumé des travaux en 1980*

*Le CICR, la Ligue et l'Institut Henry-Dunant ainsi que diverses Sociétés nationales de la Croix-Rouge ont poursuivi, en 1980, leurs efforts pour faire connaître le droit international humanitaire et les principes de la Croix-Rouge. Comme précédemment, la Revue internationale donne ici un aperçu des principales actions réalisées dans ce domaine au cours de l'année écoulée.*

### **Diffusion au sein des forces armées**

#### *Cours pour les jeunes médecins militaires*

Dans le cadre de son action de diffusion auprès des militaires, le CICR a participé au 9<sup>e</sup> Cours international de perfectionnement pour les jeunes médecins militaires, organisé par le Comité international de médecine et de pharmacie militaires, à Athènes, du 21 au 30 avril 1980.

Ces cours sont essentiellement médicaux; néanmoins, traditionnellement, ils comportent un exposé sur les matières des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels intéressant directement les médecins militaires. Cette présentation fut faite, comme dans les cours précédents, par le lieutenant-colonel de Mulinen, délégué du CICR auprès des forces armées.

#### *Séminaire pour officiers supérieurs des services de santé*

Faisant suite à un premier essai en langue française en 1979, le Comité international de médecine et de pharmacie militaires a mis sur pied, du 24 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1980, un deuxième séminaire sur le droit des conflits armés pour officiers supérieurs des services de santé, en anglais cette fois. Ce séminaire eut pour cadre l'Institut Henry-Dunant,

à Genève. Il était dirigé par le divisionnaire (général de division) Käser, ancien directeur du service de santé de l'armée suisse et ancien médecin-chef du CICR. Les 26 participants provenaient du Canada, du Danemark, des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne, de la Suède et de la Suisse.

### *Cours de San Remo*

L'Institut international de droit humanitaire, à San Remo (Italie), a, comme de coutume, organisé en 1980 deux cours internationaux sur le droit de la guerre. Ces cours pour officiers, la 8<sup>e</sup> de la série (en anglais) et le 9<sup>e</sup> (en italien), étaient dirigés par le lieutenant-colonel de Mulinen (breveté d'état-major de l'armée suisse), délégué du CICR auprès des forces armées et directeur des cours militaires de l'Institut. Tenant compte des expériences des cours précédents et de l'intérêt croissant témoigné par les autorités militaires des Etats représentés, la durée des cours fut portée en 1980 à deux semaines.

Un thème particulier est étudié chaque jour. L'étude débute par une conférence introductive et se continue en séminaires de dix participants au plus, dirigés par des brevetés d'état-major expérimentés, ayant en principe déjà suivi au moins un cours. Pendant ces deux semaines, les participants se familiarisent avec les textes du droit de la guerre: Conventions de La Haye, Conventions de Genève, Protocoles additionnels. Ces différents textes ne sont pas étudiés l'un après l'autre. Au contraire, le droit de la guerre est abordé par une série de petits événements tactiques, pour lesquels il s'agit de rechercher et de découvrir les dispositions applicables.

### **Diffusion parmi la jeunesse**

Du 10 au 16 février 1980, s'est tenue, à *Melbourne*, la première Réunion des dirigeants de la Croix-Rouge de la Jeunesse d'Asie et du Pacifique. Au cours de cette rencontre, à laquelle participait un délégué du CICR, une journée et demie a été consacrée au thème « Droit international humanitaire et principes de la Croix-Rouge » et, dans les discussions qui suivirent, la nécessité de diffuser les règles fondamentales du droit international humanitaire et les principes de la Croix-Rouge parmi les jeunes a été réaffirmée; les participants sont également arrivés à la conclusion unanime que cet effort de diffusion suppose d'abord la création de matériel audio-visuel et la formation intensive d' « agents de diffusion ». A l'issue de la réunion, les participants ont adopté une recommandation demandant au CICR, à la Ligue et à l'Institut Henry-Dunant de créer du matériel audio-visuel de diffusion pour les jeunes.

\* \* \*

La 5<sup>e</sup> Réunion européenne des directeurs nationaux de la Croix-Rouge de la Jeunesse a eu lieu à *Budapest*, du 17 au 22 mars. Vingt-et-une Sociétés nationales européennes ont participé à cette réunion, à laquelle la Ligue et le CICR étaient représentés. Deux sujets ont été discutés au cours de cette rencontre: le travail de la Croix-Rouge parmi les étudiants des universités; les méthodes et moyens de coopération internationale entre les sections de Jeunesse des Sociétés nationales. A propos du premier thème, les participants ont insisté sur l'importance de recruter des membres pour la Croix-Rouge de la Jeunesse parmi les étudiants et ils ont constaté que les membres de la Croix-Rouge de la Jeunesse sont les meilleurs agents de diffusion au sein des universités.

\* \* \*

La délégation régionale du CICR fut invitée à participer au Séminaire national pour les responsables de la jeunesse (National Youth Leaders' Seminar), organisé par la Croix-Rouge du Kenya à *Nairobi*, du 7 au 12 avril 1980. Les délégués ont saisi cette occasion pour présenter aux participants des exposés sur la diffusion des Conventions de Genève et sur l'Agence centrale de recherches. Une soixantaine de responsables de la Croix-Rouge de la Jeunesse au Kenya, parmi lesquels il y avait de nombreux enseignants, ont participé à ce séminaire.

\* \* \*

En *Autriche*, des liens très étroits existent entre l'instruction publique et la Croix-Rouge de la Jeunesse.

Après avoir organisé, depuis 1971, une série de séminaires expérimentaux, la Croix-Rouge autrichienne de la Jeunesse a mis au point un système d'enseignement sur la Croix-Rouge et les Conventions de Genève, qui est appliqué dans les écoles du degré secondaire, dans le cadre de l'enseignement de l'histoire.

Afin de faire connaître ce système, elle a organisé un séminaire à ce sujet, du 12 au 14 mai. Venus de toutes les régions du pays, les participants, au nombre d'une cinquantaine, étaient tous professeurs d'histoire, appartenant les uns à des établissements formant des enseignants et les autres à des écoles du degré secondaire. Ils auront pour tâche d'instruire à leur tour leurs collègues chargés du même enseignement.

Au programme du séminaire figuraient aussi bien des exposés, notamment sur le droit international humanitaire, que des démonstrations pratiques, parmi lesquelles la présentation audio-visuelle de différentes leçons données dans les écoles.

Le délégué du CICR, qui avait déjà participé précédemment à la plupart des séminaires expérimentaux, a fait un exposé sur le rôle et l'action du CICR.

\* \* \*

Du 9 au 14 juin, au *Brésil*, a eu lieu le premier cours afro-brésilien pour les dirigeants de la Croix-Rouge de la Jeunesse. Cette réunion a vu la participation d'une quinzaine de délégués venant de l'Angola, du Brésil, de Guinée-Bissau, du Mozambique, de São Tomé et Príncipe. Au cours de ce stage de formation, le délégué du CICR a parlé du CICR et de ses activités dans le monde, il a exposé les bases du droit international humanitaire et de ses principes et il a présenté le film « Pax », accompagné de son guide pédagogique, que viennent de mettre au point la division Diffusion et Documentation du CICR et le bureau de la Jeunesse de la Ligue.

### **Diffusion au sein des Sociétés nationales**

La Revue internationale a déjà parlé, l'an dernier <sup>1</sup>, des congrès organisés par la Croix-Rouge de *Belgique*. Nous ne les mentionnerons ici que pour rappeler, parmi les conclusions des travaux, que les participants ont insisté sur la nécessité de créer, au sein de la Croix-Rouge de Belgique, un service consacré uniquement à la diffusion du droit international humanitaire et de mettre sur pied un programme de diffusion.

\* \* \*

Du 9 au 13 avril 1980, un délégué de la division Diffusion et Documentation du CICR a effectué une mission à *Lisbonne*, sur invitation de la Croix-Rouge portugaise. Il a présenté des exposés avec films devant un nombreux public, réunissant des membres de la Croix-Rouge portugaise, des étudiants et des représentants de différents ministères. Il a donné deux conférences à l'Institut de Hautes Etudes Militaires, l'une à l'armée de terre et l'autre aux forces armées aériennes.

\* \* \*

---

<sup>1</sup> Livraison de mai-juin 1980.

Un séminaire régional sur la diffusion du droit international humanitaire s'est tenu, du 30 mai au 7 juin 1980, à *Montevideo*, sous les auspices de la Croix-Rouge uruguayenne. Celle-ci avait invité les Sociétés de la Croix-Rouge des pays faisant partie de la sous-région II, telle que l'avait définie la Conférence interaméricaine de Rio de Janeiro, en juin 1979. Les représentants des Sociétés nationales d'Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Equateur, Paraguay, Pérou et Uruguay, ont participé au séminaire. Le CICR était également présent à ce séminaire. Des représentants des trois armes des forces armées — terre, mer, air — ont assisté à toutes les séances.

### **Diffusion dans les milieux médicaux**

Une soixantaine de délégués, mandatés par dix Sociétés nationales européennes: Allemagne (République fédérale), Belgique, Bulgarie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse, auxquels s'ajoutaient les représentants des institutions de Genève (CICR, Ligue, Institut Henry-Dunant), ont participé à *Varsovie*, du 10 au 15 novembre, au séminaire sur le droit international humanitaire destiné au personnel médical et para-médical de la Croix-Rouge.

Ce séminaire, organisé conjointement par le CICR et la Croix-Rouge polonaise, a été présidé par le D<sup>r</sup> J. de Rougemont, membre du CICR, et par le Professeur D<sup>r</sup> Bierzanek, de la Croix-Rouge polonaise. Il a rassemblé des médecins, des infirmières, des travailleurs sociaux ainsi que des juristes qui, bien qu'ayant tous une connaissance de la Croix-Rouge, ne possédaient pas une formation approfondie dans le domaine du droit international humanitaire.

Les sujets qui ont été exposés et discutés étaient centrés sur deux grands thèmes: le droit international humanitaire et sa diffusion dans les milieux médicaux (chez les médecins militaires, dans les facultés de médecine, parmi les infirmières, etc.) et les actions médicales de la Croix-Rouge (selon les Conventions et les Protocoles, dans les délégations du CICR, dans les délégations de la Ligue, dans les Sociétés nationales, etc.).

Les débats qui ont suivi chacun de ces exposés ont montré que cette réunion a fait prendre conscience aux participants de la nécessité de développer la diffusion des principes de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire dans les milieux médicaux.

Ce séminaire a également permis d'établir un certain nombre de principes pour guider le personnel médical:

### *Principes essentiels*

- Le principe d'*humanité* veut qu'en toute circonstance l'homme soit humainement traité; il constitue la base de toute action de la Croix-Rouge comme de toute action médicale.
- Le principe d'*impartialité* veut que les soins nécessaires soient donnés à tous, à quelque parti qu'ils appartiennent; seules des raisons d'urgence médicale établissent des priorités dans l'ordre des soins.
- Le principe de *neutralité* interdit au personnel médical protégé par le signe de la croix rouge ou du croissant rouge de prendre part aux hostilités; soigner un ennemi blessé ou malade ne sera jamais considéré comme une ingérence dans le conflit.

### *Principes opérationnels*

- Les actions médicales d'urgence appliquent une technique appropriée, adaptée aux conditions locales, afin d'éviter, une fois la phase d'urgence passée, que la population ne reste dépendante d'une médecine trop sophistiquée.
- Les actions médicales d'urgence en faveur des réfugiés ne doivent pas privilégier ces victimes par rapport à la population autochtone.
- Les actions médicales d'urgence doivent en principe respecter l'identité culturelle de ceux qui en bénéficient.
- Les médecins sont tenus de soigner tous les blessés, civils et militaires; le médecin n'est responsable que des soins qu'il donne et n'a pas la compétence de déterminer le statut ou l'affectation du malade une fois guéri.

### **Participation de l'Institut Henry-Dunant**

L'Institut Henry-Dunant a pris une large part, en 1980, aux activités de diffusion.

Pour le personnel et les volontaires de la Croix-Rouge, l'Institut a organisé trois cours d'introduction aux activités internationales de la Croix-Rouge: le premier, en français, qui s'est tenu à Genève du 28 mai au 4 juin, a réuni 34 participants venant de 25 Sociétés nationales; le second, en espagnol, à Madrid, en collaboration avec la Croix-Rouge espagnole, a groupé, du 25 novembre au 3 décembre, 32 participants de 19 Sociétés nationales, plus 16 autres participants des comités provinciaux de la Croix-Rouge espagnole; un troisième, à Genève, du 10 au 13 novem-

bre, arrangé à la demande de la Croix-Rouge suisse, a réuni 18 participants appartenant au personnel national ou cantonal de cette Société.

Pour des personnes n'appartenant pas à la Croix-Rouge, l'Institut a organisé ou collaboré à divers séminaires sur la Croix-Rouge et le droit international humanitaire: un à Genève, du 16 au 22 juin, à la demande de la Croix-Rouge norvégienne, pour des journalistes et des membres de la Croix-Rouge en Norvège; un second à Genève, du 24 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, pour des médecins militaires de langue anglaise, à l'initiative du Comité international de Médecine et de Pharmacie militaires; un troisième, du 27 novembre au 5 décembre, à Yaoundé (Cameroun), en collaboration avec l'Institut de relations internationales du Cameroun, a réuni 83 représentants (fonctionnaires gouvernementaux, militaires, professeurs, étudiants) de 26 pays africains.

L'Institut a également participé à un certain nombre de réunions organisées par la Ligue ou le CICR ou par des Sociétés nationales, ou encore par d'autres institutions spécialisées.

### **Séminaire universitaire de Florence**

Dans ce résumé des activités, en l'année 1980, pour la diffusion du droit international humanitaire, il faut faire une place à part au séminaire universitaire de Florence, organisé suivant une formule nouvelle et intéressante.

Du 26 au 29 novembre 1980, les facultés de droit des Universités de Florence et de Rome, avec l'appui de la section florentine de la Croix-Rouge italienne, ont organisé un séminaire d'introduction au droit international humanitaire à l'intention des jeunes professeurs de droit international et de sciences politiques, enseignant dans les universités italiennes.

Près de quarante jeunes professeurs, hommes et femmes équitablement répartis, en provenance de toute la péninsule italienne (Florence, Rome, Milan, Bologne, Pise, Catania, Bari, Turin, Pérouse, etc.) se sont retrouvés à Florence pour travailler pendant quelques jours sous la direction d'un « corps professoral » formé des plus grands spécialistes italiens du droit international humanitaire. A l'exception du général Pietro Verri et du juge Ugo Genesio, tous les orateurs (les professeurs Barile, Condorelli, Badiali, Ferrari-Bravo, Ronzitti, Migliazza) avaient fait partie, à un moment ou à un autre, de la délégation italienne à la Conférence diplomatique de Genève, de 1974 à 1977.

Cette composition assura aux débats un très haut niveau qualitatif et les participants purent se faire une idée précise du contenu du droit

international humanitaire, comme des difficultés, le plus souvent politiques, que rencontrent sa création et sa mise en application. Pour beaucoup des participants, c'était un premier contact avec cette branche particulière du droit international. Cette introduction éveilla un intérêt réel et plusieurs se sont engagés, à des degrés variés, à développer l'enseignement du droit international humanitaire dans leurs facultés respectives.

Il reste à souhaiter que la formule du séminaire « Florence 1980 » soit reprise dans les années à venir, non seulement dans d'autres villes italiennes, mais également dans d'autres pays, tant il est vrai que le retard accumulé dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire, depuis la II<sup>e</sup> Guerre mondiale, est encore immense.

### **Groupe de travail conjoint**

Ayant à l'esprit la résolution VII de la XXIII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge (Bucarest, 1977), le Conseil exécutif de la Ligue, lors de sa 2<sup>e</sup> session (octobre 1978), a chargé le Secrétaire général de la Ligue de créer, en consultation avec le CICR, un groupe de travail conjoint d'experts, en vue d'assister et de conseiller les institutions de la Croix-Rouge dans la mise en œuvre du programme d'action sur la diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge.

C'est ainsi qu'a été constitué le groupe de travail sur la diffusion, qui se compose d'experts de la Croix-Rouge espagnole (Prof. F. Murillo), de la Croix-Rouge finlandaise (M. K. Warras), du Croissant-Rouge de Libye (M. A. Buhedma), du Croissant-Rouge de Malaisie (M. V. T. Nathan) et de la Croix-Rouge tchécoslovaque (Prof. G. Mencer), ainsi que des représentants de la Ligue, du CICR et de l'Institut Henry-Dunant.

Lors de sa première séance, le 26.4.79, le groupe de travail a désigné M. Kai Warras comme président et le Prof. Mencer comme vice-président, et a adopté un système de rotation annuel pour la présidence et la vice-présidence.

Au cours de ses réunions, les membres du groupe de travail ont été invités à donner leurs avis sur différents plans du programme d'action, dont la réalisation incombe soit au CICR, soit à la Ligue, soit à l'Institut Henry-Dunant, avec le concours, pour certains de ces plans, de membres de Sociétés nationales.

Le groupe de travail présentera un rapport sur ses activités à la XXIV<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge, à Manille, en novembre 1981.

### **Programme de diffusion pour 1982-1985**

En 1978, le CICR et la Ligue ont adopté, puis adressé à l'ensemble des Sociétés nationales un « Programme d'action de la Croix-Rouge dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge (1978-1981) ». Il a maintenant été jugé opportun d'établir un second programme sur le même sujet pour la période de 1982 à 1985, qui a été envoyé, sur décision du Groupe conjoint CICR-Ligue d'experts dans le domaine de la diffusion, à l'ensemble des Sociétés nationales, accompagné d'une lettre-circulaire datée du 23 novembre.

Les Sociétés nationales étaient invitées à faire parvenir leurs commentaires et suggestions sur ce second programme, lequel sera ensuite soumis aux organes compétents du CICR et de la Ligue.